

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 1978

DELIBERATION N° 78-2 DU 7 FEVRIER 1978

portant annulation de 3 ordres de recette

(Blanchisserie R. LOUESDON)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ;

- Vu la demande de remise gracieuse, déposée par la Blanchisserie R. LOUESDON, se rapportant aux redevances arriérées dues pour la période antérieure au IIème Programme de l'Agence (1969, 1970, 1971) ;

- Vu la proposition du Directeur ;

- Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable de l'Agence ;

- Considérant que la Blanchisserie R. LOUESDON est une entreprise de petite dimension pour laquelle un rappel de redevance sur huit ans constituerait une charge très importante ;

- Considérant la bonne foi du redevable ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les ordres de recette dûs par la Blanchisserie R. LOUESDON représentant l'arriéré dû au titre des années 1969, 1970, 1971 et ayant fait l'objet des titres n° 12 500, 12 509, 12 517 d'un montant total de 1 650 F, sont annulés.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER